

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE
BRAS**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAZION

22/02/2024

DATE D'AFFICHAGE

22/02/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	14
VOTANTS	17

N° 2024-030-04

L'an deux mille vingt-quatre,
Le Mardi vingt-sept Février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire
Etaient présents :
Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Séverine VINCENDEAU, Isabelle
AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Jean-Pierre LONCQ, Mylène
BEYAERT, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS, Xavier SIBILLE, Camille
FLEURY et Christian ROERO.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Jérémy MESSAOUDI, a donné procuration à Pierre ARMAND
Sylvie BERNARD-MUZE, a donné procuration à Martine BOLIN-SIMIAN,
Sandrine VENTRE, a donné procuration à Franck PERO.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Frédéric GUARCH-FERRER, Béranger MARTIN, Cynthia
RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Séverine VINCENDEAU a été élu(e) Secrétaire.

OBJET :

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - FONDS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, l'avant-projet concernant
l'aménagement de l'extension de l'aire des « Candouliers ». Cette aire
créée en 2018 est un site multifonctionnel à tonalité de loisirs, situé dans
un cadre naturel remarquable (en interface entre paysage agricole et
paysage forestier) et à proximité immédiate du groupe scolaire communal.

Fort de son succès, il a été souhaité de développer ce site et ainsi
proposer de nouvelles activités sportives et de nouvelles installations
familiales et touristiques.

Ce projet d'aménagement rentre pleinement dans une volonté de
développer la pratique sportive.

Il a été sollicité de l'État, l'attribution d'une subvention spécifique au titre de
la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou au titre de la Dotation
de Soutien à l'Investissement Local 2024 (Délibération n° 2023-103-01 du
12 Décembre 2023).

.../...

.../...

Il ajoute que notre dossier semble être éligible à la campagne de financement des équipements sportifs de l'Agence Nationale de Sport (ANS), au titre de l'axe 1 "développement des équipements de proximité".

L'ANS est un groupement d'intérêt public associant les représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et des acteurs économiques. Ce GIP met en œuvre les politiques publiques sportives déclinées par le ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques.

Dans la perspective de l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France et de son héritage, le ministère a chargé l'Agence Nationale du Sport de lancer un plan d'aide à l'investissement dénommé "Plan de 5000 terrains de sport de proximité".

Il propose d'en discuter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet présenté par Monsieur le Maire dont le montant Hors T.V.A. s'élève à la somme de 940 406,92 € (neuf cent quarante mille quatre cent six €uros et quatre-vingt-douze cent €uro Hors T.V.A.),
- Arrête le plan de financement tel qu'il est détaillé sur l'annexe jointe au dossier et ci-dessus,
- Sollicite de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention spécifique au titre de l'axe 1 "développement des équipements de proximité",
- Dit que les crédits nécessaires au financement de cette opération seront votés à l'article 2315 du Budget Primitif de l'année 2024,
- Charge le Maire d'établir et de transmettre la demande de subvention correspondante à Monsieur le Président de l'Agence Nationale du Sport.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 25 Juillet 2024.

Le Maire,

